RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ESPACES INTÉRIEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE SUD - LOT 4 : CVC, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ CLIMATHERM

DÉCISION N° DM-26-355

EN DATE DU 06 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-26-223 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Alain BEUZELIN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-26-020 du 14 janvier 2026 de signer le marché de travaux de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud (lot n°3) avec la société WIDEBER (notifié le 21/01/2026) ;

VU la décision modificative n°DM-26-044 du 02 février 2026 corrigeant l'erreur matérielle affectant le montant du marché renseigné dans la décision initiale (marché conclu pour un montant de 54 000 € HT et 64 800 € TTC) ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 17 septembre 2026 donnant un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n° 1 a pour objet de prendre en compte des prestations complémentaires réalisées dans le cadre du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CLIMATHERM, sise 1 chemin des Rozeaux 77000 Chessy, représentée par Monsieur Iheb HABIBI, Gérant, l'acte modificatif n° 1 au marché de travaux de rénovation des espaces intérieurs de la Bibliothèque Sud – lot 4 - CVC.

L'acte modificatif n° 1 a une incidence financière sur le montant du marché de 2 135,10 € HT (2 562,12 € TTC). Le nouveau montant du marché est de 56 135,10 € HT (67 362,12 € TTC)

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261006-lmc1H14530H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/10/2026
Date de Publication : 06/10/2026

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, de l'habitat, des équipements publics et des ressources humaines,

Signé

Alain BEUZELIN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261006-lmc1H14530H1-AR
Date de réception en Préfecture : 06/10/2026
Date de Publication : 06/10/2026